



A R R E S T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

PORTANT Règlement pour les déclarations à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des Biens des nommés Bigot, Varin & autres condamnés dans l'affaire du Canada.

Du 18. Février 1764.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.



LE ROI ayant, par Arrêt de son Conseil du 31. Décembre 1763. attribué aux sieurs Commissaires députés pour la liquidation des dettes du Canada, la connoissance des contestations nées & à naître, relatives à la discussion des Biens des nommés Bigot, Varin & autres condamnés par le Jugement rendu le 10. dudit mois de Décembre, par les sieurs Commissaires à ce députés par Arrêt de son Conseil & Lettres patentes des 12. & 17. Décembre 1761. Sa Majesté a voulu, en établissant cette Commission, s'assurer du recouvrement des confiscations & restitutions prononcées à son profit contre lesdits condamnés: & jugeant nécessaire à cet effet de prévenir le divertissement de leurs Biens. Oui le Rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que tous les Particuliers dépositaires vo-

RES
40
123